



Démission pour cause mariage avec un étranger

Par **sonima**, le **13/02/2008** à **16:20**

Je vis actuellement en DOM avec le père de mes 2 enfants (jumelles de 4 mois) et je suis en congé maternité jusqu'au 1er avril 2008.

Nous avons projet de déménager avec notre famille en France métropolitaine courant mai en raison de la difficulté des modes de garde d'enfant ici. Ce départ implique une démission de mon travail. Je voudrais savoir quelles indemnités les ASSEDICS me verseront sachant que nous voulons nous marier avant de partir.

Mon futur mari est de nationalité étrangère et n'a toujours pas obtenu la carte de séjour à laquelle il a droit en tant que parent d'enfant français, ce qui l'empêche de travailler et de justifier d'un domicile.

Merci de m'indiquer quelles ressources nous permettant de vivre pourraient nous être attribuées après notre déménagement.